

"S.I.R.M.O.T.O.M."

SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

**22 rue de la Grande Haie
77130 MONTEREAU**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ

DU LUNDI 03 OCTOBRE 2011 A 18 H 00

S O M M A I R E

	Pages :

- Liste des Communes Adhérentes	1 - 2 - 3
- Liste des Précédentes Réunions	4 - 5
- Liste de Présence	6
- Ordre du Jour	7
- Installation des nouveaux délégués de Bazoches les Bray	7
- Installation des nouveaux délégués de la Mairie de Gurcy le Châtel	8
- Approbation du procès-verbal du 23 mai 2011	8
- Approbation du Bilan d'activités 2010	8
- Budget supplémentaire 2011	9 - 10
- Désignation d'un nouveau délégué au CNAS	11
- Modification de la date du contrat de sous-location de l'Hôtel de l'Intercommunalité à la mairie de Montereau	11
- Approbation de la modification des règlements intérieurs relatifs aux déchetteries	11 – 12 - 13
- Création d'un poste de rédacteur chef	13
- Création d'un poste d'animateur horaire	13 - 14
- Autorisation donnée au Président de lancer une consultation pour le renouvellement du parc des bennes déchetteries	14
- Autorisation donnée au Président de lancer une procédure pour divers travaux d'impression des documents de communication du Syndicat	14
- Autorisation donnée au Président de reprendre la gestion des P.A.V. Textile	14 - 15
- Affaires et Questions diverses	15 – 16 – 17 - 18

-----000OO000-----

La séance est ouverte à 18 H 05, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

Mme ZAÏDI procède à l'appel des membres du Comité.

Etaient présents : Mmes CARTERON, ROBBE, ROMEI, M.M. SOURIT, BIGOT, MUNOZ, TOURNIER, Mme PORTIÉ, M. DEPOND, Mme HECTOR, M.M. AOUADHI, SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. GIBERT, D'HAENE, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, GERIN Gérard, DEMELUN, CORBIN, PELLÉ, RAVETTO, JODAR, LEFIER, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, MAILIER, Mme de SAINT LOUP, M.M. TROUVÉ, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Blennes, Châtenay sur Seine, Chevry en Sereine, Diant, Egligny, Flagy, Gravon, Gurcy le Châtel, Montigny Lencoup, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Ferottes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, auxquelles sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréchal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** Barbey, La Brosse Montceaux, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »**, Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain.

Etaient absents : Mme FAUCONNET (Bazoches les Bray), M. MONCLARD (Blennes), M. DESORMES (Châtenay sur Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme COLAS (Egligny), M. COURTOIS (Flagy), Mme GUYON (Gravon), M. GERIN James (Montigny Lencoup), M. BERNIER (Thoury Ferottes), M.M. BRETHEREAU, CHAUCHAT (La Tombe), M.M. LIEBEN, YWANNE (Villeneuve les Bordes), M. BELTZER, Mme MANGATAYE (Vouix), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. PENOT, BLISSON (Cannes-Ecluse), M. LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MARTIN (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins), M. CHIANESE (Vaux sur Lunain), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais).

Etaient absents excusés : M.M. MONCLARD, BRETHEREAU, LIEBEN, BELTZER.

Etaient également présents :

- M. GUITARD, Société AUBINE ONYX ;
- M. RANVIER, Société GÉNÉRIS ;
- M. CARPENTIER, B.B.J. Environnement ;
- M. HUREL, Trésorier Principal ;
- Mme ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

M. JEGO. – Bonsoir. Nous allons procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer nos délibérations.

ORDRE DU JOUR

- Installation des nouveaux délégués de Bazoches les Bray ;
- Installation des nouveaux délégués de la Mairie de Gurcy le Châtel ;
- Approbation du procès-verbal du 23 mai 2011 ;
- Approbation du Bilan d'activités 2010 ;
- Budget supplémentaire 2011 ;
- Désignation d'un nouveau délégué au CNAS ;
- Modification de la date du contrat de sous-location de l'Hôtel de l'Intercommunalité à la mairie de Montereau ;
- Approbation de la modification des règlements intérieurs relatifs aux déchetteries ;
- Création d'un poste de rédacteur chef ;
- Création d'un poste d'animateur horaire ;
- Autorisation donnée au Président de lancer une consultation pour le renouvellement du parc des bennes déchetteries ;
- Autorisation donnée au Président de lancer une procédure pour divers travaux d'impression des documents de communication du Syndicat ;
- Autorisation donnée au Président de reprendre la gestion des P.A.V. Textile ;
- Affaires et questions diverses.

INSTALLATION DES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS DE BAZOCHES LES BRAY
--

M. JEGO. – Il s'agit de Mme ROMEI Ginette, Mme FAUCONNET Emmanuelle, en leur qualité de déléguées titulaires et de M. CHAPLOT Jean-Luc et Mme PIQUOIS Dominique en leur qualité de délégués suppléants. Les titulaires sont-ils là ? (Non). Ils sont installés en leur absence.

**INSTALLATION DES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS DE LA MAIRIE
DE GURCY LE CHÂTEL**

M. JEGO. – Il s'agit de M. GIBERT Vincent en qualité de délégué titulaire et de Mme COLLET Claudine en qualité de déléguée suppléante. Sont-ils présents ? (Oui). Félicitations ! Bienvenue à ces nouveaux délégués !

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 MAI 2011

M. JEGO. – Avez-vous des observations sur ce document que vous avez lu avec beaucoup d'attention ?

Il n'y a pas d'observations. Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITES 2010

M. JEGO. – Il est obligatoire que nous puissions publier chaque année un bilan d'activités. Vous trouverez le rapport annuel sur nos activités, que ce soit de collecte, de conteneurisation, notre déchetterie, notre usine d'incinération ou notre action sur le tri sélectif.

Sur ce bilan qui ne fait que reprendre la réalité, avez-vous des questions ? C'est aussi un document de travail pour vos populations. C'est important d'avoir les chiffres-clé et un certain nombre d'éléments. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Mme FONTENAILLES. – Sait-on pourquoi on a beaucoup moins d'ordures ménagères en janvier et février ?

M. CARPENTIER. – On a toujours un creux après les fêtes de Noël et du Nouvel An, on consomme moins, et en Février, il n'y a que 28 jours et moins de déchets qu'un mois de 31 jours. Ce phénomène se produit tous les ans. Il y a aussi le creux du mois d'août, dû aux vacances.

M. JEGO. – Vous avez l'explication. Je fais approuver ce Bilan d'activités.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est approuvé à l'unanimité. Merci à ceux qui l'ont rédigé.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

M. JEGO. – Je cède la parole à l'excellent René LEFIER, Vice-président chargé des finances, pour vous parler de ce qui n'est pas un budget supplémentaire, mais un budget relais.

M. LEFIER. – Ce document budgétaire est ce que j'appellerai un budget relais, comme vient de le dire le Président, puisqu'en fait, il ne reprend en majeure partie que les résultats du Compte Administratif 2010 et les affecte bien entendu en dépenses et en recettes, là où il y a des besoins potentiels, notamment pour les dépenses engagées en 2010 et réglées en 2011.

En entrant dans le détail, nous constatons que ce projet de Budget Supplémentaire 2011 présente un équilibre financier de fonctionnement (page 6) arrêté à la somme de 2 221 534,49 €, et 2 179 794,83 € en section d'investissement (page 7).

La section de fonctionnement reprend en dépenses dans les différents chapitres budgétaires l'affectation des résultats de 2010, à savoir au chapitre 011 - Charges à caractère général (2 107 400 €), au chapitre 012 - Charges de personnel (8 700 €), au chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section (73 322,50 €).

Quant aux recettes de cette section, elles n'appellent aucune observation particulière, sinon qu'elles concernent l'excédent ordinaire de 2010 (2 221 534,49 €).

La section d'investissement, dont le montant total est de 2 179 794,83 €, reprend pour l'essentiel les restes à réaliser de 2010 pour 1 867 621,57 €, les installations, matériel et outillages techniques pour 238 680,50 € à l'article 2315, les opérations patrimoniales, article 2315 pour 206 992,76 €.

Les recettes de cette section, dont le montant total s'élève à 2 179 794,83 €, concernent pour l'essentiel l'excédent d'investissement de 2010 pour 1 727 772,57 €, les restes à réaliser 2010 (61 000 €), l'affectation du résultat, article 1068 pour 78 849 €.

Voilà pour le contenu de ce Budget Supplémentaire 2011, le reste des pages de ce document concernent les annexes, l'état de la dette, etc. Certaines d'entre elles sont vierges, mais elles doivent être annexées au budget. Avez-vous des questions sur ce budget supplémentaire ? (Non).

M. JEGO. – Je profite du budget supplémentaire pour vous dire un mot de notre affaire avec la Région Ile-de-France sur laquelle, avec la complicité et l'autorisation de M. HUREL et de son supérieur hiérarchique, nous avons émis un titre de recettes pour environ 5,9 M € vis-à-vis de la région Ile-de-France, considérant que notre dossier était complet et qu'il justifiait que nous allions chercher la recette de la subvention annoncée, promise, attestée et signée. Il va donc maintenant appartenir à la Région, si elle conteste ce titre de recettes, d'agir, y compris devant les tribunaux pour engager cette contestation et d'apporter ses éléments pour justifier qu'elle ne souhaite pas verser cette subvention.

C'est là où va s'engager une bataille juridique intéressante, sur laquelle on pense avoir matière à développer des arguments et à gagner. C'est comme toutes les batailles juridiques, tant qu'elles ne sont pas menées on n'en connaît pas le résultat.

On a préféré faire cela plutôt que d'engager une action juridique, puisque globalement notre dossier tient la route et qu'on avait la matière de justifications nécessaires pour relancer ce titre de recettes. Cela a été fait il y a trois semaines.

Pour l'instant, on n'a pas de réaction sur ce sujet.

Parallèlement, on a travaillé évidemment à ce que j'appelle le plan de compensation pour le cas où cette somme ne serait pas versée ou que la procédure prenne tellement de temps qu'on n'en ait pas la visibilité. On présentera aux deux syndicats et au SYTRADEM très prochainement les modalités.

En gros, la moitié des économies a été faite sur l'usine. Ce sont des dépenses en moins, qui justifient des financements en moins.

Sur l'autre moitié, nous sommes en train de regarder comment on peut faire pour trouver des compensations financières. On est aujourd'hui sur un delta qui serait pour le SIRMOTOM de l'ordre de 70 000 € par an, c'est-à-dire 1 % de son budget. Ce serait le plus à financer. Si ce n'est qu'1 % de notre budget, on sait comment le financer sans difficulté. On vous donnera les modalités et le détail.

La moitié "manquante" s'appuyant sur un emprunt du SYTRADEM et sur les modalités de remboursement de l'annualité d'emprunt. Modalités de remboursement qui sont réparties entre nous et le SMETOM.

On vous présentera courant octobre ou début novembre un tableau carré pour que vous ayez tous les éléments. Il n'y aura pas de conséquences sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est quand même la bonne nouvelle.

Je le dis avec précaution, mais compte tenu des bonnes nouvelles financières que nous avons sur le fonctionnement de ce qui se trouve derrière vous, vous pouvez vous engager comme on l'a dit sur une taxe qui ne bougera pas sur les années à venir.

Si la Région paye et derrière le Département, puisque les deux sont en locomotive, cette somme sera reportée sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et pourra nous permettre d'apporter une diminution conséquente sur la TEOM. Avant de distribuer l'argent, il faut être sûr qu'il rentre. Voilà où on en est sur ce dossier.

On vous tiendra informés, mais nous avons lancé la bataille grâce à Gilles HUREL et ses services qui sont allés poser sur la table de la Région le titre de recettes exécutoires, c'est-à-dire "vous payez ou vous criez". Nous attendons les cris ! Ce n'était pas en lien avec notre budget, mais cela m'a permis de vous donner des éléments.

Avez-vous des remarques sur ce budget complémentaire ? Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU CNAS

M. JEGO. – Nous devons désigner un nouveau délégué au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

Notre collègue Bernard AUTHIER y siégeait. Il nous faut désigner un nouveau représentant. J'ai reçu une candidature, celle de M. FONTAINE.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (Non).

Quelqu'un souhaite-t-il que nous votions à bulletin secret ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Frédéric FONTAINE est élu à l'unanimité avec nos applaudissements et nos félicitations, dans cette instance qui se réunit tous les deux ans. Il nous représentera avec beaucoup de détermination et de compétences.

(Applaudissements)

MODIFICATION DE LA DATE DU CONTRAT DE SOUS-LOCATION DE L'HOTEL DE L'INTERCOMMUNALITE A LA MAIRIE DE MONTEREAU

M. JEGO. – Ce projet de contrat de sous-location de l'Hôtel de l'Intercommunalité est décalé dans sa date, puisque la mairie de Montereau n'était pas en mesure d'installer ces locaux à la date prévue. Elle a sollicité le décalage du SIRMOTOM. Je suis gêné dans cette affaire parce que c'est ma double personnalité qui parle. Je laisse à votre sagacité cette délibération sur le décalage du contrat de sous-location. Quand nous serons au bout de notre opération de location-vente, l'objectif sera de vendre le bâtiment en avril 2013. En ayant conscience qu'on aura payé trois fois le même bâtiment. Ce n'était pas une bonne opération. Je le dis d'autant plus volontiers que personne de ceux qui en sont à l'origine ne sont autour de cette table. C'est ainsi.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS RELATIFS AUX DECHETTERIES

M. JEGO. – Je vais faire un point sur ces déchetteries, parce que je suis sûr que vous aurez un certain nombre de questions à nous poser, et notamment sur notre souhait d'ouvrir au

plus vite une ou deux déchetteries nouvelles pour répondre à des besoins qui sont grandissants et qui nous amènent à des engorgements malheureux.

J'ai dit une ou deux. Dans les trois ans qui viennent ce seront nos besoins. Il ne faut pas se leurrer sur cet aspect. L'engorgement des déchetteries crée plusieurs problèmes, notamment des problèmes de décharges sauvages, qui sont vraiment épouvantables. Ce n'est pas seulement ça parce que l'incivisme règne en maître, mais c'est aussi cela. A partir du moment où on a des déchetteries comme celles de Montereau qui sont complètement engorgées, malgré les différents horaires d'ouverture et les différentes procédures, et qu'on n'arrive plus à faire face, il faut ouvrir de nouveaux équipements.

A la fois sur ce règlement et sur la question plus globale des déchetteries, avez-vous des interrogations ou des remarques particulières ?

Un délégué. – A une époque, il était question d'agrandir la déchetterie de Voulx.

Mme ZAÏDI. – Effectivement, il y avait un terrain qui était en vente à côté et derrière la déchetterie de Voulx. C'est un terrain agricole et quand on a demandé l'estimation aux Domaines, ils ont estimé le prix à 8 €, sauf que le vendeur voulait vendre à 40 ou 45 €. Il s'est dépêché de vendre à ce prix avant qu'on ait le temps de réagir de toute façon. Il semblerait qu'il ait vendu son terrain. Je suis en relation avec M. BELTZER de Voulx qui m'a dit qu'il allait voir de son côté si réellement il est vendu. Il n'y croit pas forcément. Auquel cas, il demanderait à M. BOLZE (le Maire de Voulx) de voir s'il ne peut pas faire quelque chose pour nous, mais nous sommes pris au piège puisque de toute façon même si on voulait l'acheter plus cher, on ne pourrait pas dépasser 8 €, voire 8,80 € le mètre. On ne peut pas passer outre l'estimation des Domaines.

Le même délégué. – Etait-ce la seule solution technique ?

Mme ZAÏDI. – L'agrandissement, oui. On peut envisager une autre solution sur un autre terrain et fermer la déchetterie de Voulx, mais en termes d'investissement, c'est complètement déraisonnable. On peut le faire, sauf que ce n'est pas la meilleure des solutions. On est sur un terrain et avis à celui qui l'entend : s'il y a un terrain à vendre dans vos communes pour accueillir une déchetterie, on est preneur ! On en a déjà visité, mais ils ne sont pas en adéquation avec nos besoins.

Un autre délégué. – Que faut-il comme superficie ?

Mme ZAÏDI. – Environ 2 000 ou 3 000 m².

M. CARPENTIER. – Il faut un accès routier qui ne soit pas trop direct pour éviter les embouteillages sur la route, et pas trop compliqué car s'il y a 2 kilomètres de chemin de terre... De préférence, il faudrait qu'il y ait l'eau, l'électricité...

Mme ZAÏDI. – Jusqu'à présent les apports étaient de 1 m³ par semaine. On a proposé l'annualisation, soit 52 m³ par an. Cela soulage le gardien et évite de policer. Cela arrange tout le monde.

On va mettre en place le point d'accès amiante. Il ne sera pas mis en place avant avril 2012. Les règles nous imposent d'avoir deux gardiens sur la déchetterie.

Seuls les horaires d'été nous permettent d'avoir deux gardiens sur la déchetterie, mais pas les horaires d'hiver. On ne pourra le faire qu'à partir d'avril 2012, le temps de faire les formations, etc. Il faut qu'un gardien soit en costume blanc scotché d'un bout à l'autre avec un scaphandrier, même si les utilisateurs viennent sans précaution. Le gardien doit être protégé.

M. JEGO. – Avez-vous des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR CHEF

M. JEGO. – Il s'agit de faire face à une promotion interne. J'imagine que tout le monde est d'accord ?

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR HORAIRE

Mme ZAÏDI. – Le SIRMOTOM en collaboration avec les ambassadeurs de tri et Florian LAFOSSE, notre chargé de mission prévention déchets, ont l'intention d'organiser des ateliers d'animation pédagogique. Techniquement, nous avons la matière, mais en termes d'animation on n'a pas le droit, sans avoir quelqu'un qui a le BAFA. Notre ambassadeur de tri va passer son BAFA, mais en attendant, il faut qu'on puisse recruter un animateur ou une animatrice avec le BAFA pour emmener les enfants aux toilettes, et faire tout ce qui va bien en termes d'animation. La Direction de la Jeunesse et Sport nous impose de recruter un animateur ayant le BAFA. C'est en dehors du temps scolaire et cela n'a rien à voir avec les écoles. Cela s'adresse à des enfants de 6/10 ans qui seront accompagnés par les parents ici sur le site. Ce sont des ateliers qui se dérouleront sur le site ici.

Un délégué. – C'est sur quelle période ?

Mme ZAÏDI. – C'est sur l'année scolaire 2011/2012 et ça commence dans trois semaines exactement. On va faire une information relais auprès de toutes les communes, dans les écoles et sur le site Internet. Le but n'est pas d'avoir 40 enfants -nous ne sommes pas une garderie. Si on en a une dizaine qui s'y intéresse vraiment et qui sont partie prenante avec les parents, c'est ce qui nous intéresse.

M. JEGO. – On fera un bilan de tout cela.

Avez-vous des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LANCER UNE CONSULTATION
POUR LE RENOUELEMENT DU PARC DES BENNES DECHETTERIES**

M. JEGO. – Les bennes de stockage présentes sur les déchetteries de Voulx et de Montereau entrent dans leur onzième année d'exploitation. Il est donc nécessaire d'envisager de les changer et de lancer un appel d'offres. Y a-t-il des oppositions sur ce sujet ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LANCER UNE PROCEDURE POUR DIVERS
TRAVAUX D'IMPRESSION DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION DU SYNDICAT**

M. JEGO. – On a beaucoup d'impressions et on doit être respectueux du code des Marchés Publics. On vous propose de lancer des marchés avec le système des marchés à bons de commande. Cela permet de choisir un prestataire sur la base d'un appel d'offres et ensuite de dépenser en fonction de nos besoins avec une limite basse et haute. C'est un assez bon système qui permet de concilier la souplesse et le respect du code des Marchés Publics. Y a-t-il des questions ou des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE REPREDRE LA GESTION DES P.A.V. TEXTILE

M. JEGO. – Il s'agit d'une autorisation donnée au Syndicat pour reprendre la gestion des points d'apport volontaire de textile. On a vu prospérer il y a quelques années déjà sous le label de beaucoup d'associations des conteneurs pour que les gens mettent leurs textiles.

Certains sont entretenus et d'autres ne le sont plus. Ils deviennent souvent des lieux d'abandon quand ils ne sont pas incendiés. Ce n'est pas géré. J'ai eu l'occasion de vous écrire sur cette question. L'objectif est que le Syndicat reprenne cette gestion, comme nous gérons les points d'apport volontaire. Il s'agirait de mettre en place un système propre et cohérent. Au final, il faut qu'on garantisse que la collecte des textiles puisse continuer d'aller vers des structures associatives qui la gèrent (Emmaüs, Croix-Rouge, etc.), mais dans des conditions qui ne soient pas anarchiques. Un certain nombre d'associations sont engagées bille en tête dans cette affaire, sans vraiment savoir comment gérer leur réseau de collecte. C'est le rôle du Syndicat de mettre en place ce genre de processus et de le mettre en cohérence, à côté des points d'apport volontaire du verre, des journaux et des magazines. Il y a une logique à ce que ce soit au même endroit.

Mme ZAÏDI. – Ce n'est pas évident que ce soit au même endroit.

M. JEGO. – Chaque fois qu'on le peut, ce n'est pas obligé, mais c'est mieux pour la maintenance.

Mme ZAÏDI. – Les études de terrains réalisées révèlent que 25 % des PAV sur les 40 communes du territoire sont des dépôts sauvages. Ils ne sont pas liés à un contrat. Nous allons en premier lieu retirer tous ces PAV pour que soient localisés les PAV du SIRMOTOM, gérés par le SIRMOTOM. On connaîtra les tonnages.

M. JEGO. – Avez-vous des questions sur ce point ? (Non). On passe au vote.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO. – Avez-vous des questions diverses ?

Un délégué. – Vous avez parlé tout à l'heure de dépôts sauvages. Je pense que toutes les communes subissent aujourd'hui ce genre de problème. Peut-on faire appel au SIRMOTOM pour dégager ces déchets ? Sinon ne pourrait-on pas mettre en place un processus au sein du SIRMOTOM pour que ce soit enlevé dans de bonnes conditions ?

M. JEGO. – C'est une vraie réflexion. J'entends Andrée qui dit qu'on n'a pas vocation à le faire.

Mme ZAÏDI. – Non. C'est en dehors du contrat de collecte.

M. JEGO. – On a un vrai problème. On ne peut pas rester dans cette situation où on laisse les communes seules face aux difficultés.

Quelle serait la situation idéale ? Ce serait peut-être des contrats territorialisés avec des structures intercommunales quand elles existent où on pourrait faire part à plusieurs sur cette affaire. Andrée ZAÏDI n'y est pas très favorable parce que ce n'est pas dans nos statuts et on n'a pas compétence à le faire, mais on peut aussi faire bouger les statuts. L'idée d'un service qui fonctionnerait tous les jours et qui sur appel uniquement des mairies pourrait aller nettoyer des lieux "salis" me semblerait très utile. Je le dis d'autant plus volontiers que je l'ai mis en place dans ma commune. Je n'ai pas de besoins propres dans le milieu urbain, mais dans le milieu rural cela me semblerait très utile.

Faut-il envisager un partenariat avec par exemple les structures intercommunales qui ont souvent la compétence environnement ? C'est peut-être ce qu'il faut essayer de mettre en place. J'aimerais quand même qu'on étudie et qu'on chiffre l'idée d'un service qui fonctionnerait tous les jours sur appel des maires et qui auraient les clefs.

Après, il ne faut pas que ça se transforme en ramassage des monstres à la place des monstres, etc. Les monstres sont devant la porte de quelqu'un. C'est différent des lieux de dépôts volontaires qui sont souvent dans les sous bois. Le rôle du Syndicat est quand même de faire en sorte que les déchets soient plutôt dans nos déchetteries ou dans nos bennes que dans la nature.

On a quand même la vocation de la collecte. Je ne suis pas du tout opposé à ce principe. C'est très coûteux. Je viens de le faire pour la ville de Montereau. On a embauché cinq personnes et ça fonctionne tous les jours de 7 h 30 à 19 h 30, y compris le samedi et le dimanche. Si on veut un service et faire des choses... Après, il faut voir ce qu'on ramasse. Il y a des endroits où il faut un camion, du matériel, des personnes.

La solution n'est pas de laisser ces déchets dans la nature. Qui peut traiter au bout ? Imaginons que le Syndicat ne s'en mêle pas et que les communes assument sous une forme ou sous une autre, il faut bien qu'au final elles les mettent quelque part. C'est forcément chez nous. De toute façon, on est au bout du système.

Mme ZAÏDI. – Quand c'est chez nous, c'est forcément trié.

M. JEGO. – Ne peut-on pas imaginer un système où on aurait une équipe qui viendrait ramasser de façon correcte avec les moyens voulus à la demande des maires dans les communes du Syndicat. Quitte à refacturer derrière une partie à la commune. On peut trouver une modalité acceptée par chacun et chaque maire sait que quand il déclenche le service, il y a une facturation qui peut être forfaitaire ou autre pour que ce soit juste aussi.

Un délégué. – J'ai peur que les déchets augmentent s'ils sont ramassés systématiquement parce que les gens vont en mettre partout.

M. LABADILLE. – Quand on les laisse, cela en appelle d'autres.

M. JEGO. – Quand on ramasse, il faut systématiquement mettre un panneau visible pour rappeler aux gens les amendes et les horaires de la déchetterie la plus proche. Je l'ai fait dans ma commune à des endroits qui étaient en permanence des lieux de dépôt où on allait ramasser tous les jours. Du jour où on a mis le panneau (pas l'affichette) en disant : "*Dépôts*

interdits sous peine d'une amende de 130 €, etc. Déchetterie gratuite à tel endroit à tels horaires", on a fait complètement tomber le côté récurrent des dépôts. Si on se contente de ramasser, les gens déposeront en se disant qu'on ramassera. Il faut faire les deux. J'aimerais bien, malgré la réticence de la technocratie ambiante, que l'autorité du politique puisse fixer les orientations !

(Rires)...

Il faut chiffrer. Il faut savoir que c'est coûteux, parce qu'il faut du personnel et du matériel qualifiés. Il faut que le Syndicat en prenne en charge. Il ne faut pas que ce soit une opération gratuite. Premièrement, il faut que ce soit les mairies -et personne d'autre- qui puissent déclencher. Deuxièmement, il faut imaginer une facturation ou une refacturation raisonnable à discuter ensemble. Il y a des endroits où on n'ira jamais et d'autres où on ira plus souvent. C'est un vrai service. On est quand même concerné parce qu'on est au bout du système.

M. LABADILLE. – C'est bien souvent au même endroit, même avec les panneaux.

M. JEGO. – Il y a des endroits récurrents.

M. LABADILLE. – Nos collègues de Saint-Germain ont mis un panneau, mais les gens continuent à verser.

M. JEGO. – Je n'ai pas la bonne solution. Je constate qu'on ne peut pas laisser nos routes dans cet état.

Mme DE SAINT-LOUP. – Surtout que cela coûte déjà cher aux communes. Quand on a un camion de gravats, il faut faire enlever avec du matériel qu'on loue.

M. JEGO. – Si on s'équipe d'un véritable service et que les communes ont connaissance de son fonctionnement tous les jours... Il y a aussi la rapidité de l'enlèvement qui fait le succès. Ce sont très souvent des gravats de chantier.

M. LABADILLE. – Ou des branchages.

M. JEGO. – Ce n'est pas l'idée d'une tournée, mais d'une équipe ici qui peut avoir une action récurrente quand elle n'est pas appelée pour aller vider des choses, etc., qui ne demande pas un horaire précis. Si vous aviez une équipe avec du matériel pour aller nettoyer les points d'apport volontaire, passer les bacs au karcher, etc. ce serait très utile. Sur un appel, elle pourra partir dans telle ou telle commune pour aller ramasser les déchets. Ce n'est pas une idée de tournée. Cela ne fonctionne que si c'est fait dans les 12 ou 24 heures. Si vous attendez que la tournée passe 15 jours après, le dépôt augmente. C'est vraiment un service d'enlèvement rapide, avec un camion, une grue... Comment font les communes ? Elles vont bien louer du matériel, mais c'est coûteux en termes de personnel et de fonctionnement. Il faut en avoir conscience. Il y a aussi le traitement derrière.

M. LABADILLE. – Les communes peuvent faire ramasser à la main. Cela dépend du personnel.

Mme DE SAINT-LOUP. – Bien sûr. On le sait.

M. LABADILLE. – Après, si on va vider à la déchetterie, cela peut être 3, 4 ou 5 m³ d'un coup. C'est une commune. Où le met-on ?

M. JEGO. – Il y a un vrai service à rendre aux communes sur ce sujet. Je ne parle pas pour ma paroisse, puisque nous avons mis en place un système que l'on paye en milieu urbain. En milieu rural, il y a un vrai service à rendre. Il faut que le service soit organisé. On vient, on ramasse, on pose un panneau. Eventuellement, on fait un signalement à la gendarmerie pour qu'il y ait un protocole organisé. Faites-nous des propositions et nous paierons le permis poids lourd à Mme ZAÏDI !

Avez-vous d'autres questions diverses ? (Non).

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée !

La séance est levée à 18 H 45.

